

## FORMULAIRE TYPE CONCERNANT LES INFORMATIONS À FOURNIR AUX DÉPOSANTS

**visé à l'article 30 paragraphe 3 EAG**

### Informations de base sur la protection des dépôts

La protection des dépôts effectués auprès de ( <i>nom de la banque</i> ) est assurée par:	Deposit Guarantee and Investor Compensation Foundation PCC (EAS Liechtenstein)
Plafond de la protection:	CHF 100.000 par déposant et par banque <sup>(1)</sup>  <i>[s'il y a lieu:]</i> Les dénominations commerciales ci-après font partie de votre banque ( <i>insérer toutes les dénominations commerciales qui opèrent sous la même licence</i> )
Si vous avez plusieurs dépôts dans la même banque:	Tous vos dépôts dans la même banque sont «agrégés» et le total est plafonné à CHF 100.000. <sup>(1)</sup>
Si vous détenez un compte joint avec une ou plusieurs autres personnes:	Le plafond de CHF 100.000 s'applique à chaque déposant séparément. <sup>(2)</sup>
Délai de remboursement en cas de défaillance de la banque:	Sept jours ouvrable <sup>(3)</sup>
Monnaie du remboursement:	Franc Suisse (CHF)
Correspondant:	Deposit Guarantee and Investor Compensation Foundation PCC Austrasse 46 9490 Vaduz Liechtenstein Téléphone: +423 230 15 16 E-mail: <a href="mailto:info@eas-liechtenstein.li">info@eas-liechtenstein.li</a>
Pour en savoir plus:	Internet: <a href="http://www.eas-liechtenstein.li">www.eas-liechtenstein.li</a>
Accusé de réception par le déposant:	<i>[Signature originale du déposant ou de son mandataire. L'accusé de réception peut également être délivré ailleurs (centralement) ou au moyen d'une procédure en ligne, pour autant que le déposant en soit informé clairement et sans ambiguïté.]</i>

Veillez noter les suivantes

### Informations complémentaires

#### <sup>(1)</sup> Limite générale de la protection

Si un dépôt est indisponible parce qu'une banque n'est pas en mesure d'honorer ses obligations financières, les déposants sont remboursés par un système de garantie des dépôts. Les exceptions sont commentées ci-dessous. Le remboursement est plafonné à CHF 100.000 ou la contre-valeur en monnaie étrangère par banque. Cela signifie que tous les dépôts auprès d'une même banque sont additionnés afin de déterminer le niveau de garantie. Si, par exemple, un déposant détient un compte d'épargne dont le solde s'élève à CHF 90.000 et un compte courant dont le solde s'élève à CHF 20.000, son remboursement sera limité à CHF 100.000. Si les comptes sont libellés dans une monnaie autre que le franc suisse, le montant à rembourser est calculé sur la base du cours de change moyen du jour où a été établi le cas de garantie visé à l'article 7 de la loi sur la protection des dépôts et l'indemnisation des investisseurs (en allemand: Einlagensicherungs- und Anlegerentschädigungsgesetz, EAG).

Pour le calcul des dépôts garantis, les dépôts éligibles ne sont pas pris en compte dans la mesure où ils sont compensés par des engagements du déposant envers la banque qui peuvent être compensés conformément aux dispositions légales ou contractuelles et qui sont devenus exigibles avant ou au plus tard au moment où a été établi le cas de garantie (compensation).

**[Uniquement s'il y a lieu:]** Cette méthode sera aussi appliquée lorsqu'une banque opère sous plusieurs dénominations commerciales. (*insérer le nom de la banque qui a accepté le dépôt*) opère également sous la (les) dénomination(s) suivante(s): (*insérer toutes les autres dénominations commerciales de la banque concernée*). Cela signifie que l'ensemble des dépôts acceptés par l'une ou plusieurs de ces dénominations commerciales bénéficie d'une couverture maximale de CHF 100.000.

#### <sup>(2)</sup> Limite de protection des comptes joints et autres cas particuliers

En cas de comptes joints, le plafond de CHF 100.000 s'applique à chaque déposant.

Cependant, les dépôts sur un compte sur lequel deux personnes au moins ont des droits en leur qualité d'associé d'une société, de membre d'une association ou de tout groupement de nature similaire, non dotés de la personnalité juridique, sont, pour le calcul du plafond de CHF 100.000, regroupés et traités comme s'ils étaient effectués par un déposant unique.

Dans les cas visés à l'article 9 EAG (temporary high balances), les dépôts sont garantis au-delà CHF 100.000. De plus amples informations sont disponibles dans la FAQ sur le site internet de l'EAS à l'adresse [www.eas-liechtenstein.li](http://www.eas-liechtenstein.li).

#### <sup>(3)</sup> Remboursement

Le système de garantie des dépôts compétent est

Deposit Guarantee and Investor Compensation Foundation PCC

Austrasse 46

9490 Vaduz

Liechtenstein

Téléphone: +423 230 15 16

E-mail: [info@eas-liechtenstein.li](mailto:info@eas-liechtenstein.li)

Internet: [www.eas-liechtenstein.li](http://www.eas-liechtenstein.li)

La demande d'indemnisation de votre dépôt devra être examinée avant que le système de garantie des dépôts ne puisse rembourser les dépôts non disponibles. Si votre dépôt est éligible, le système de garantie des dépôts exigera un numéro de compte afin d'effectuer le transfert dans le délai fixé. Le système de garantie des dépôts vous contactera à cet effet.

Le système de garantie des dépôts vous remboursera votre dépôt éligible (jusqu'à CHF 100.000) à partir du 1er janvier 2026 au plus tard dans les sept (7) jours ouvrables suivant le jour où a été établi le cas de garantie visé à l'article 7 EAG. Jusqu'à cette date, les périodes de remboursement s'appliquent aux périodes transitoires suivantes:

- a) jusqu'au 31 décembre 2020: jusqu'à 20 jours ouvrables;
- b) du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022: jusqu'à 15 jours ouvrables;
- c) du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025: jusqu'à 10 jours ouvrables.

Pendant les périodes transitoires, si le système de garantie des dépôts n'est pas en mesure de mettre à disposition des déposants le montant total des dépôts garantis dans un délai de sept jours ouvrables, il verse au déposant, à la demande du déposant et dans les cinq jours ouvrables suivant la demande, un montant suffisant des dépôts garantis pour couvrir son coût de la vie. Le système de garantie des dépôts effectue le paiement du montant suffisant après examen de la demande du déposant sur la base des données dont il dispose déjà et de celles qui doivent être fournies par les banques membres. La créance initiale du déposant sur le paiement d'un montant équivalent à ses dépôts garantis en vertu de l'article 12 EAG est, dans ce cas, réduite du montant suffisant payé par le système de garantie des dépôts pour couvrir le coût de la vie.

Si vous n'avez pas reçu ou reconnu la demande d'indemnisation à laquelle vous avez droit au titre de la garantie des dépôts dans les délais susmentionnés, vous devez contacter le système de garantie des dépôts, car, conformément à l'article 58 EAG, un remboursement ne peut plus être effectué après trois (3) ans. De plus amples informations sont disponibles dans la FAQ sur le site internet de l'EAS à l'adresse [www.eas-liechtenstein.li](http://www.eas-liechtenstein.li).

En tant que déposant, vous devez présenter une demande écrite au système de garantie des dépôts dans les six mois suivant le moment où a été établi le cas de garantie à l'origine de la demande de remboursement des dépôts visés à l'article 9 EAG (temporary high balances) dans le cadre du système de garantie des dépôts compétent, en fournissant la preuve des faits sur lesquels la demande est fondée.

Si aucune transaction liée au dépôt n'a eu lieu au cours des 24 derniers mois et que la valeur du dépôt est inférieure aux frais administratifs que le système de garantie des dépôts devrait supporter en cas de remboursement, le système de garantie des dépôts ne remboursera pas les dépôts garantis.

### **Autres informations importantes**

En général, tous les déposants, qu'ils soient des particuliers ou des entreprises, sont garantis par le système de garantie des dépôts. Les exceptions applicables à certains dépôts sont indiquées dans la FAQ sur le site internet de l'EAS. Votre banque vous indiquera aussi sur demande si certains produits sont éligibles ou non. Si un dépôt est éligible, la banque le confirmera également sur le relevé de compte.

Si votre dépôt n'est pas disponible et que votre banque utilise un ou plusieurs instruments de résolution conformément à l'article 49 et suivants de la loi du redressement et de la résolution (en allemand: Sanierungs- und Abwicklungsgesetz; SAG), les dépôts garantis sont protégés par le mécanisme de la résolution. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet de [l'autorité de résolution](#) (Financial Market Authority Liechtenstein, FMA).